

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 12 novembre 2019
CO 141 DE

Page 1/3

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DECOTE (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Guy DAVID, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, André PROST, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Patrice VILLALONGA, Guy AUBERT, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROFREY, Daniel BERTOCCHI, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Sylvain BENETRUY, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Marie-Madeleine SOUDAGNE Jacques GUILLOT, Bernard LAUBIER, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Odile FAIVRE, Yann PINGUAND, Alain DESROCHERS, Christian PROST, Jacqueline COTTAREL, Odile SIMON, Clément FORET, Mathieu GERARD, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Bernard ONCLE.

Nombre de
Conseillers

En exercice : 94
Présents : 73
Votants : 80

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente) à Dominique BONNET (Vice-Président), Sylvie REGALDI à Bernard AMIENS, Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN (Vice-Présidente), Roland BERTHELIER à Colette GIRARD, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Sébastien JACQUES à Catherine CATHENOZ, soit 7 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Florent GAILLARD à Guy AUBERT, soit 1 pouvoir détenu par des Suppléants

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Josiane SCARABOTTO, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Bernard AMIENS, Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Charles VALLET, Jean-Pierre PETITGUYOT, Frédéric LAMBERT, Roger GROS.

Etaient absents : André VIONNET, Rémy VIENNET, Anne DE ZAN, Denis BRENIAUX, Valérie PAQUIEZ, Gérard BOUDIER, Nelly BUYS, Laurent MENTRIER, Jean BOYER, Michel BONTEMPS

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal DROGREY

Convocation faite le : 4 novembre 2019

Objet : Attribution des marchés contrats assurances suite mise en concurrence.

Suite à la fusion au 01/01/2017, la nouvelle CCAPS a hérité de différents contrats d'assurances pour couvrir les risques inhérents à la collectivité (Bâtiments, flotte auto, risque statutaire, personnel...).

Différentes compagnies étaient jusqu'à présent titulaires de ces contrats, dont les échéances avaient été fixées au 31/12/2019, permettant ainsi de mener une consultation globale pour une mise en concurrence à l'occasion de leur renouvellement.

Au regard de la complexité du marché des assurances, il avait été décidé en Mars 2018 de confier une prestation au cabinet spécialisé Protectas. Cette prestation d'audit et de conseils s'est déroulée durant les années 2018 et 2019. Son coût forfaitaire était de 3 990 € HT.

Après une analyse fine des différents contrats de la collectivité, et de multiples échanges avec la collectivité, une consultation a été menée en septembre 2019 sur la base des 5 lots suivants :

Affiché le 18 novembre 2019

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 18 novembre 2019

Communauté de Communes
Arbois Poligny Salins Cœur du Jura

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 12 novembre 2019
CO 141 DE (SUITE)

Page 2/3

Objet : Attribution des marchés contrats assurances suite mise en concurrence.

LOT N°1 : DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES
LOT N°2 : RESPONSABILITE ET RISQUES ANNEXES
LOT N°3 : FLOTTE AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES
LOT N°4 : RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL
LOT N°5 : PROTECTIONS JURIDIQUES DES AGENTS

8 compagnies d'assurances ont remis une offre dans le cadre de cette consultation, certaines pour l'ensemble des lots.

Le cabinet PROTECAS, en charge d'accompagner la CCAPS jusqu'à la passation des nouveaux contrats, a analysé en détail et dresser une analyse complète des différentes offres remises.

Contenu de la consultation :

Durée des contrats : Pour se conformer à la légalité administrative et pour respecter les règles du Code de la commande publique, la durée des contrats prévue est de 5 ans, avec possibilité pour les deux parties de résilier annuellement sous préavis de 4 mois avant l'échéance du 01 Janvier.

Les tarifs présentés au sein des offres sont donc garantis pour la durée des 5 ans.

Analyse des offres : L'analyse des offres des assureurs a porté sur les critères suivants :

- Nature et étendue des garanties – Qualité des clauses contractuelles (Coefficient 5)
- Tarification (Coefficient 4)
- Modalités et procédure de gestion des dossiers, et notamment des sinistres par la compagnie et/ou l'intermédiaire (Coefficient 1)

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 08 novembre 2019,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / ATTRIBUE les marchés publics relatifs aux différents contrats d'assurance sur la base des différents lots comme suit et pour autorise M. le Président à signer tout document relatif à cette décision.

DIFFRENTS LOTS	ATTRIBUTAIRE	PRIME TTC ANNUELLE	OFFRE RETENUE	NOTE SUR 100 PTS
LOT 1 : DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES	GROUPAMA GRAND EST	12 927,96 €	OFFRE DE BASE	91,60
LOT N°2 : RESPONSABILITE ET RISQUES ANNEXES	PNAS / AREAS ET CFDP	6 249,28 + 987,44, soit 7 236,72 €	OFFRE DE BASE + VARIANTE N°1 (Protection Juridique)	97,95

Affiché le 18 novembre 2019

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 18 novembre 2019

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 12 novembre 2019
CO 141 DE (SUITE)

Objet : Attribution des marchés contrats assurances suite mise en concurrence.

DIFFRENTS LOTS	ATTRIBUTAIRE	PRIME TTC ANNUELLE	OFFRE RETENUE	NOTE SUR 100 PTS
LOT N°3 : FLOTTE AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES	GROUPAMA GRAND EST	2 885,90 + 320 + 320, soit 3 525,90 €	OFFRE DE BASE + VARIANTE N°1 (auto collaborateur) + VARIANTE N°2 (Auto Mission Elus)	93,80
LOT N°4 : RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL	SOFAXIS / CNP	(taux 2,49 de la masse salariale CNRACL), soit 33 385 €	OFFRE DE BASE + VARIANTE N°1 (Maladie longue durée, longue maladie)	99,60
LOT N°5 : PROTECTIONS JURIDIQUES DES AGENTS	2C COURTAGE / CFPD	262,70 €	OFFRE DE BASE	97,80
TOTAL		57 338,28 €		

Pour information, l'économie réalisée suite à cette consultation est conséquente car le montant global de la prime annuelle d'assurance 2018 (tout contrat confondu) s'élevait à **138 867 € TTC**.

Toutefois, il convient de préciser que le cabinet PROTECTAS, après avoir analysé finement, chiffres à l'appui, les modalités de la couverture des risques statutaires du personnel (LOT N°4) conseille à la CCAPS de ne retenir que la couverture des risques suivants : Décès (taux 0,18) + Accident du travail (taux 1,01) + Maladie longue durée, longue maladie (taux 1,30), soit un taux de 2,49 de la masse salariale totale CNRACL actuellement de 1 340 763 €.

Pour les autres risques jusque-là assurés au sein d'un contrat (Maternité, Maladie ordinaire avec franchise et garantie personnel titulaire à temps non complet et personnel non titulaire non affilié à la CNRACL), et au regard des montants engagés pour la prime d'assurance et les remboursements perçus au sein des dernières années, il est conseillé par le cabinet PROTECTAS de ne pas souscrire à la couverture de ces risques.

Ainsi, comme d'autres collectivités territoriales de différentes tailles, la CCAPS deviendra sur ces dispositions « son propre assureur », en provisionnant chaque année au sein du budget Personnel, les sommes suffisantes pour faire face à la couverture de ces risques, ce qui permettra de réaliser des économies non négligeables.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus.
Pour le Président empêché, Pour copie certifiée conforme à l'original,
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD

Le Président
Michel FRANCONY



Envoyé en préfecture le 18/11/2019

Reçu en préfecture le 18/11/2019

Affiché le



ID : 039-200071595-20191112-CO141DE_2019-DE